

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Présents : Evelyne ROUX Maire, Sonia JEAN Adjointe, Patrick MARSAC, Julien MARIETTA TONDIN, Olivia DUBREUIL, Hervé ROGATION, Olivier LESERNE, Marie-Christine BAZINE, Christophe BESSON, Jean-Claude PINAULT

Excusés : Xavier OTERO pouvoir donné à Evelyne ROUX.

Absent : Hervé SPEYBROEK

Secrétaire de séance : Sonia JEAN

FONCTIONNEMENT

DELIBERATION 1 - Approbation du compte-rendu du 05 juillet 2023,

Le compte rendu de la séance du conseil du 5 juillet 2023 a été adressé par mail aux conseillers municipaux. Madame le Maire leur demande s'ils ont des observations sur ce compte rendu.

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 2 - PERSONNEL

Le maire indique nous avons à faire face à des travaux administratifs en constante évolution et de nombreux dossiers importants à traiter dans différents domaines, notamment les dossiers de subventions.

En conséquence, le Maire a souhaité recruter une personne reconnue pour ces qualités d'encadrement d'équipe et de gestion du personnel.

Madame le Maire souhaite accompagner et former cette personne au budget afin qu'elle occupe à l'avenir le poste de secrétaire général de la collectivité.

Dans un premier temps, cette personne sera mise à disposition de la commune par le Centre de Gestion de la Dordogne.

Un temps de formation avec une agent consultante experte sera accordé. Si l'agent donne satisfaction, il pourra être pérennisé sur le poste, dans le cas contraire, le maire mettra fin au contrat de mise à disposition de cet agent par le CDG.

D'autre part, le Maire indique que le comité médical a prononcé la reprise du travail à mi-temps thérapeutique à l'expiration de son congé maladie de 3 ans, d'un agent rédacteur principal 1er classe. Elle reprend le travail le 26 octobre 2023. En conséquence, il est mis fin au contrat de remplacement d'un agent contractuel au 26/10/2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l'unanimité.

FINANCES

DELIBERATION 3 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire indique que la commune vient d'obtenir une subvention au titre de la DETR de la part de l'Etat pour la construction d'un pumtrack.

Cet équipement vient parfaire l'aménagement de la plaine du Gué en zone de loisirs (aire de jeux, plage, boulodrome) et de tourisme avec la Guinguette. Les sanitaires ont été construits en 2022.

Le maire propose, pour compléter le financement du pumtrack, de solliciter le conseil départemental.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 4 – DEMANDE DE FONDS DE SOLIDARITE – BONUS ECOLOGIQUE DU GRAND PERIGUEUX

Vu le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école, et l'aménagement d'un ilot de fraîcheur,
Vu l'étude énergétique du SDE 24,

Considérant le coût du projet estimé à **56 496.00 € HT**,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant	%
Etat - DETR/DSIL	11 299	20
Département de la Dordogne	14124	25
Grand Périgueux – Bonus écologique	8 474.40	15
Autofinancement	22 598,60	28
TOTAL	56 496.00	100

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 5 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Vu le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école, et l'aménagement d'un ilot de fraîcheur,
Vu l'étude énergétique du SDE 24,

Considérant le coût du projet estimé à **56 494 HT**, établi par une étude de l'ATD,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant	%
Agence de l'eau	28 248	50
Autofinancement	28 248	50
TOTAL	56 496	100

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 6 – DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION DE COMMERCE – REHABILITATION DE FRICHE COMMERCIALE

Vu le besoin de commerce dans la commune

Vu la mise en vente d'une friche commerciale

Attendu que la commune a dû faire jouer son droit de préemption pour acquérir cette friche commerciale,

Vu la nécessité de faire des cellules commerciales dans cet immeuble, de procéder à leurs raccordements au réseau électrique, téléphonique, d'améliorer les façades, de remettre en état les parkings,

Vu la demande de deux commerces pour occuper deux cellules commerciales,

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du grand Périgueux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 7 – TRAVERSE : CHOIX DE L'ARCHITECT

Le maire indique que conformément à la réglementation un appel d'offre a été réalisé pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de la traverse.

L'agence technique départementale a réalisé le cahier des charges et toutes les pièces réglementaires et mis en ligne sur la plateforme des marchés publics.

Cet appel d'offres a été clos le 18 août à 12 heures.

Les services de l'ATD ont procédé à l'analyse des offres et ont remis leur rapport le 31 août à la commission d'appel d'offres.

Trois maîtres d'œuvre ont candidaté ; il s'agit de :

- Espaces SARL à Périgueux 24
- SARL ALTUS à St Junien 87
- Amplitude Paysage à Montpon Ménéstérol 24

Après analyse de leur offre la notation fait apparaître

- Espace SARL a obtenu la note de 80.1
- SARL Altus a obtenu la note de 75.6
- Amplitude Paysage obtenu la note de 91.3

Le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Considérant le rapport d'analyse établi par les services de l'ATD,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres,

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 8 – MAIRIE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Depuis de nombreuses années, le bureau de poste ayant fait part de son souhait de diminuer l'amplitude horaire de son bureau, le maire et l'adjoint chargé des travaux réfléchissent à l'utilisation de ces locaux.

Afin de pallier ce déficit d'ouverture, la commune accepte la proposition d'ouverture d'une agence postale qui se situera dans le magasin de producteurs aux mêmes horaires que le magasin.

Il est prévu en 2024 de continuer les travaux de rénovation énergétique de la mairie. Dans un souci de rationalité, considérant l'étroitesse des locaux du secrétariat, que les adjoints n'ont pas de bureau, que la salle du conseil municipal recevant les mariages est jugée trop restreinte, il paraît opportun de faire une opération d'ensemble.

En conséquence, le Maire propose de faire appel à un architecte pour très vite monter le dossier de réhabilitation et d'agrandissement de la mairie pour le rez-de-chaussée et transformer le logement de fonction de la poste en logements locatifs conventionnés avec la CAF.

Il faut aller très vite sur ce dossier afin de pouvoir déposer les dossiers de subventions pour la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 9 – LOCATION FRICHES COMMERCIALES

Le Maire fait part des contacts et des discussions qu'elle a eu avec les représentants d'un groupe de franchiseurs qui souhaitent créer une surface de vente à Savignac.

Le Maire leur a proposé l'ancien immeuble DUPUY, friche commerciale qui vient d'être rachetée par la commune.

Ce local leur convient, il prendra environ 300 m². La commune devra assurer les travaux de division en cellules commerciales de cet immeuble de 900 m². Un pré engagement a été validé, le loyer s'élèvera aux alentours de 1 400 € HT soit 17 000 € HT par an de loyer.

Les dépenses et recettes seront imputées au budget annexe commerce.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 10 – DON

Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'un véhicule a endommagé une barrière devant le magasin de producteurs.

La personne responsable de ce dommage a été identifiée et a proposé un dédommagement de 100 euros.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 11 – AIDE AUX SINISTRES DU MAROC

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le tremblement de terre qui a eu lieu le 8 septembre au Maroc

L'union des Maires de la Dordogne a mis en place une collecte pour venir en aide aux sinistrés.

D'autre part, la commune a été sollicitée par des associations.

Madame le Maire demande au conseil de fixer le montant de cette aide

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 12 – CONVENTION LOCATION DE SALLE POUR ASSOCIATION

Le Maire a reçu la sollicitation d'une association sportive de yoga qui souhaite s'implanter durablement sur la commune.

A sa demande, le Maire propose que l'association puisse exercer son activité au sein de la salle du premier étage de la mairie deux fois par semaine, contre un loyer modique de 50€ par mois. Celui-ci permettra de couvrir les frais de ménage ainsi que d'électricité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 13 – QUESTIONS DIVERSES

FINANCES :

- **Pùmtruck** : le maire expose que le dossier de subvention, dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport, a dû pour la 4ème fois être revu et complété et ce dans des délais extrêmement courts, 48 heures !!
Mais elle a su être réactive, trouver des associations qui ont accepté de signer les conventions proposées par l'ANS et les renvoyer dans les temps,
La commune a donc reçu à nouveau un accusé de réception pour dossier complet
- **Loyer FONEBANK** :
Le maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu de l'entreprise FONBANK une lettre résiliant le bail dans les délais légaux. Il sera donc échu le 7 décembre 2023. Pourtant, l'activité, très florissante, est délocalisée en Espagne par le nouveau propriétaire. Cette entreprise employait plus de 12 personnes.
- **Taxe foncière** :
Le tableau récapitulatif des taxes foncières des villes de l'agglomération de Périgueux a été distribué aux conseillers municipaux.
Savignac se situe dans une fourchette très raisonnable et fait partie des communes qui n'ont toujours pas augmenté la taxe foncière.
- **Magasin friche commerciale** :

La commune recherche activement d'autres activités commerciales, notamment un investisseur pour un bar-restaurant et autres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **PRENNENT** acte de ces informations.

ECOLE – CANTINE

DELIBERATION 14 – REGLEMENT DE LA CANTINE

Le Maire expose qu'il y'a lieu de compléter et préciser le règlement de la cantine notamment en son article 2 du titre II ainsi que la création d'un article 3 désigné comme « autres ».

Madame le Maire propose :

L'article 2, Titre II, partie A) Restaurant est complété ainsi :

- Dans le cas où l'allergie serait particulièrement grave et porterait sur un grand nombre d'aliments : allergie au gluten par exemple, il est proposé que l'enfant puisse déjeuner avec un repas fourni par ses parents.

Madame le Maire propose :

La rédaction de l'article 3, Titre II, partie A) Restaurant est proposée ainsi :

- En dehors d'un PAI aucune exception ne sera acceptée. Voir le règlement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à la majorité.

DELIBERATION 15 – QUESTIONS DE DIVERSES

ECOLE :

- Le maire fait un point sur la rentrée : celle-ci s'est bien déroulée, une nouvelle maîtresse a été nommée en maternelle Mme Madec, le personnel municipal est en place.
- Des ordinateurs ont été remis à M. la Directrice : trois pour les enfants et un pour la nouvelle maîtresse de maternelle. Le copieur va être changé prochainement.

CANTINE :

- ECOCERT : la nouvelle attestation vient de parvenir en mairie. Le % du bio dans les repas à la cantine progresse régulièrement pour offrir des repas aux enfants toujours plus qualitatifs.

Centre Loisir Sans Hébergement :

- Le Grand-Périgieux a informé la commune qu'il a une liste d'attente de plus de 10 enfants pour le mercredi au centre et que cela crée un mécontentement dans les familles. Les locaux actuels ne permettent pas de les admettre. Nous sommes victimes de notre succès et il y a donc nécessité d'adapter la capacité d'accueil avec la construction d'un nouveau centre.

Après cet exposé et échange de point de vue, les membres du conseil municipal :

- **PRENNENT** acte de ces informations.

INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION 16 – RAPPORT ANNUEL SDE24 2022

Madame le Maire indique que le rapport d'activité du SDE 24 pour l'année 2022 a été adressé en mairie et consultable en version numérique sur le site du SDE 24.

Ce rapport retrace toutes les actions du SDE 24 au cours de l'année.

Il est demandé aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal

Adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 17 – RAPPORT D’ACTIVITÉ SMD3 2022

Madame le Maire demande aux conseillers de prendre connaissance du rapport d’activité du SMD3 pour l’année 2022.

Ce rapport décrit les compétences de ce syndicat intercommunal et ses moyens financiers.

Les chiffres clés concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés sont communiqués : par exemple il a été collecté sur 484 communes, 247 426 tonnes de déchets pour 395 031 habitants.

Ce rapport est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal

Adoptés à l’unanimité.

DELIBERATION 18 – SDE TRAVAUX CHARRIERAS

Madame le Maire expose qu’il conviendrait d’effectuer :

- L’éclairage public,
- L’enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil), Au lieu-dit Charrieras.

La commune de Savignac les Eglises, adhérente au Syndicat Départemental d’Energie de la Dordogne a transféré sa compétence éclairage publique.

Dans le cas, où la commune de Savignac les Eglises, ne donnerait pas une suite favorable au projet (ayant fait l’objet d’une délibération de demande d’études) dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d’effacement ou de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d’ouvrage de SDE 24), une refacturation de l’étude aux frais réels sera appliquée.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l’opérateur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Adoptés à l’unanimité.

DELIBERATION 19 – ECLAIRAGE PUBLIC PLAINE DU GUE

Madame le Maire indique que le SDE 24 a fait une estimation prévisionnelle des travaux d’éclairages publics qui devront être réalisés sur la commune.

L’opération consiste en une repose de candélabres rue du gué.

Le montant des travaux est estimé à 11 98.99€ dont 10% de ce montant est à la charge du SDE24 soit un coût pour la collectivité de 9 989.09€ HT.

Il est demandé aux conseillers d’approuver la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal

Adoptés à l’unanimité.

DELIBERATION – 20 QUESTIONS DIVERSES

BILAN ANIMATIONS DE L’ETE :

- Soirée du 19 août : Carrières en fête :
Cette soirée fut un très grand succès : lieu original, très beau conte, programme musical de haut niveau avec le concours de MNOP, et un feu d’artifice extraordinaire dans ce lieu magique.
Plus de 2000 participants.
Un grand merci aux soixante bénévoles pour leur organisation très professionnelle.
- Les animations de l’été ont rencontré un franc succès : marché nocturne, soirée cinéma etc..

ANIMATIONS à venir :

- Soirée cinéma : l'association ciné passion propose les dates suivantes : 18 juillet et 30 août 2024.
- Fête de Noël pour les enfants : le Maire demande aux conseillers de choisir l'action de la commune : à savoir soit continuer avec un cadeau pour les enfants et un spectacle ou leur proposer une journée sortie spectacle en dehors de la commune. **La date retenue est le 10 décembre 2023 pour une après-midi récréative.**
- Pour les aînés : il est demandé aux conseillers de faire un choix, soit un cadeau individuel pour les personnes inscrites sur les listes électorales de la commune ayant 65 ans et plus, soit de renouer avec la tradition d'un repas avec un spectacle. **La date retenue est le 27 janvier 2024 pour le repas traditionnel.**
- **Date des vœux est fixée au 12 janvier 2024.**

INAUGURATIONS :

- Le 11 septembre, en présence de monsieur Lamontagne Préfet, madame Varailas Sénatrice, monsieur Peiro président du Conseil Départemental, monsieur Lamonerie, Conseiller Départemental la journée d'inauguration s'est déroulée sous un beau soleil. Environ 80 personnes étaient présentes. Les producteurs du magasin nos fermes ont généreusement offert une partie du buffet.

VOYAGE DANS LE LOT :

Journée agréable au fil de l'eau, le bilan de cette deuxième édition est positif cependant, il est à déplorer qu'un certain nombre de membres du voyage ont contracté le Covid.

FIBRE OPTIQUE

- Madame Le Maire informe le conseil qu'elle a signé l'arrêté de servitude proposé par le SMPN instituant le passage et l'implantation de la fibre optique sur la commune. Ce réseau utilise les supports des lignes téléphoniques et internet existant. En cas dégradation des bâtiments privés ou publics, le SMPN prend à sa charges les travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

A voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **PRENNENT** acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

PV arrêté en date du 21 septembre 2023.

La secrétaire de séance.



Sonia JEAN



Evelyne ROUX

